



marche nordique erquinghem lys

La MARCHÉ NORDIQUE, une activité accessible à tous

[Accueil](#)
[Les événements](#)
[Galerie photo](#)
[Les vidéos](#)
[Contact](#)
[Page](#)

Partenaires



levels automobile

LA FLEURBAIXLYS 2024

[Présentation](#)

[Inscriptions](#)

[Inscription bénévoles](#)

LA NORDICLYS 2024

[PRESENTATION](#)

[REGLEMENT](#)

[BENEVOLES](#)

INFOS

[Calendrier général](#)

[Formations](#)

CHALLENGE NORDIQUE HAUTS DE FRANCE

[Classement général 2023](#)

[Classement 2024](#)

VOTRE ASSOCIATION

[Présentation](#)

[Règlement Intérieur](#)

[Bulletin d'adhésion 2023-2024](#)

BUNGYPUMP

[Bungypump](#)

LA NORDICLYS 2022

INSCRIPTIONSORTIES

Boutique en ligne

[BungyPump](#)

[Tee-shirt du club](#)

Le saviez-vous ?

[Les origines de la marche nordique](#)

[Les bienfaits de la marche nordique](#)

[Perte de poids avec la marche nordique](#)

REGLEMENT



REGLEMENT *NordicLys*

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La *NordicLys* se déroulera le samedi 25 mai 2024, organisée par l'association NWE, ses nombreux bénévoles et partenaires.

ARTICLE 2 – EPREUVES

La *NordicLys* regroupe :

- 1 course de trail de 16km chronométrée DEPART : 14h00
- 1 course de trail de 9km chronométrée DEPART : 14h05
- 1 Marche Nordique Compétition Nature MNCN de 18km en 2 boucles avec LABEL NATIONAL, inscrite au MNT, qualificative pour les Championnats de France et pour le Challenge Nordique HDF. DEPART 14h10
- 1 parcours MN Athlé-Santé de 9km DEPART 14H15
- 1 randonnée de 9km DEPART 14h16

ARTICLE 3 – LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

La participation conformément aux dispositions des articles R331-6 à R331-17 du code du sport et R411-29 à R411-31 du code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme, entraîne la présentation obligatoire de :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass'Running délivrés par la FFA.

- soit d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la marche nordique ou de la course à pied en compétition.

- ou pour les majeurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de la copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Ou pour les mineurs: le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

La marche nature libre ne nécessite pas de certificat médical.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

Les participants aux épreuves chronométrées:

- trail de 16km

Espace membre

Email

Mot de passe

[Connexion](#)

[Pas encore de compte ?](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

EVNEMENTS

20/01 bungypump

20/01 marche nordique

21/01 Compétition entraînement RONCQ

22/01 bungypump

22/01 MN loisir

22/01 MN compétition

23/01 bungypump

Calendrier

« Janvier 2024 »						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

RENCONTRES MN

* 5-6-7 Avril 2024 :

NordicWalking'Bordeaux * 14-

15-16 Juin 2024 :

NordicWalking"=Megève *

27/30 juin 2024 : ULTRA MARIN

Météo Erquinghem



**La technique de la
marche nordique****Le matériel de marche
nordique****Entretien du matériel**

- trail de 9km
- MNCN de 18km

recevront un cadeau souvenir de participation.

Les inscriptions seront ouvertes par internet du 01 janvier 2024 **au 22 mai 2024 (minuit)** avec paiement en CB à la rubrique "inscription" du menu NORDICLYS 2024 du site.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA PRISE EN CHARGE LE JOUR DE L'EPREUVE

Droit d'inscription **jusqu'au mardi 2 mai minuit:**

- Marche nordique compétition (18km) : 14€ + 1€ frais de dossier

Cette compétition fait partie du Challenge Nordique Hauts de France.

- Trail 16km chronométré 13€(+ 1€ de frais de dossier)
- Trail 9km chronométré 11€(+1€ de frais de dossier)
- Marche nordique Loisirs et randonnée 4€(+1€ de frais de dossier)

A compter du mercredi 3 mai 0Heure, les droits d'inscription seront majorés de 2€.

Pour l'inscription à la Marche nordique chronométrée (18Km) , les catégories acceptées sont :

- MASTERS MA
- M0 1984-1988
- M1 1979-1983
- M2 1974-1978
- M3 1969-1973
- M4 1964-1968
- M5 1959-1963
- M6 1954-1958
- M7 1949-1953
- M8 1944-1948
- M9 1939-1943
- M10 1938 et avant
- SENIORS SE 1980 ET AVANT
- ESPOIRS ES 2001-2003
- JUNIORS JU 2004-2005

Pour le trail 9km, la catégorie cadets est acceptée (2007)

ARTICLE 5 – RETRACTATION

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les retraits des dossards se feront sur place de 11h30 à 13h30.

Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Le dossard devra être entièrement lisible et tenu par 4 épingles.

ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par la société PROLIVESPORT . Tous les participants à la Marche nordique MNCN et les trails se verront remettre un dossard avec puce qui pourra servir de contrôle à divers points du parcours.

Le classement est établi sur le temps officiel (Départ Organisation)

ARTICLE 8 – PARCOURS

Départs et arrivées sur le site du Parc Déliot (Plan sur le site de NWE et affiché sur place)

ARTICLE 9 – HANDISPORT

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours.

Les joelettes sont autorisées sur les parcours des trails.

ARTICLES 10 – SERVICES

Ravitaillement sur parcours. Petite restauration, buvette sur place, consigne.

ARTICLES 11 - ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque marcheur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la marche ou en déroulant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

ARTICLE 12 – LES SECOURS-SECURITE

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes ou médecin présents pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs sur le parcours)

En cas d'abandon le marcheur ou le coureur doit se signaler au point de contrôle, à un juge ou un signaleur le plus proche et lui remettre sa puce et son dossard.

ARTICLE 13 – EXIGENCES

Les portes-bidons et poches à eau sont autorisées. Les vélos suiveurs sont interdits. Des pointages seront effectués sur le parcours Marche Nordique chronométrée, toutes irrégularités seront éliminatoires. Le dossard doit être sur la poitrine ou le ventre et visible en permanence. Il doit être positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ARTICLE 14 – CLASSEMENT/RECOMPENSES

Pour la Marche nordique 18km chronométrée : récompenses aux 3 premiers au scratch Homme/Femme et aux premiers par catégorie, non cumulables.

Récompense aux 3 premières équipes mixtes.

Récompense aux 3 premiers scratch homme/femmes sur les trails 9km et 16km.

Récompense encouragement à chaque premier homme et première femme des parcours loisirs

ARTICLE 15 – ANNULATION/NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problème sanitaire ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 16 – DROIT D'IMAGE

Tout marcheur ou coureur participant accepte le règlement et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

ARTICLE 17 – CNIL

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux

données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA.

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des marches ou courses « *La Nordiclys* » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Partager Tweeter

Les réactions



jean pierre loison

Bonjour Gilles

Erreur, c'est corrigé

Cordialement

Le 04-04-2022 à 17:35:26

Réagir

Prénom, Nom *

E-mail *

Votre réaction *

Répondez à la question suivante: *

Multipliez 9 par 2. Quel est le produit ?

Envoyer

Nos partenaires : Cristalline - ilo-immo - confort audition -
levels automobile - CAPS ARMENTIERES - accro-taxi -
pâtisserie des flandres - Guillaume Ravat - Leclerc
publicité Fleurbaix - Catteau paysages - Optique Barbry -
Armentieres Artisan Serrurier - DECATHLON SEQUEDIN -
au pain d'Lys Erquinghem Lys - place ô fruit - Belval
horticulture

128 152 visiteurs

Accueil | Administration | Nous contacter | Flux RSS

Créez le site de votre association avec Asso-Web